## MATURITE SPECIALISEE TRAVAIL SOCIAL FORMULAIRE POUR LE STAGE SPECIFIQUE ENCADRE

Étudiant(e)		
Nom :		Prénom :
Institution		
Nom :		
Adresse :		
Tél.:		
Email de l'institution (ou di	rection) :	
Action sociale (précisez la	nature) :	
Prestataires de l'institution	(type, âge) :	
Types de tâches confiées	au stagiaire (précisez-e	n les caractéristiques du métier de travailleur social) :
		Stage
Adresse du lieu de etage :		
(si différente de celle ci-dessus)		
Période prévue du stage	encadré :	
, .	,	
\.	•	(antic 000/ at 750/)
Taux d'activité en % :		Nombre d'heures hebdomadaires :
Nombre de semaines de v dans la durée du stage) : .	acances prévues dans l	la période du stage (le temps de vacances <u>n'est pas</u> inclus
2024. Le taux d'activité n accorder 4 heures hebdor	naximal est de 90%. E madaires pour le travail es au milieu du stage. l	tir du 16 octobre 2023 et au plus tard, à partir du 8 janvier En cas de contrat libellé à 100%, l'institution s'engage à scolaire de l'élève. Il est vivement recommandé d'ajouter Les vacances et les congés doivent être compensés pour
Salaire du stagiaire :		
rémunération	indemnité	montant (indication facultative):

En acceptant d'accueillir un-e stagiaire MSTS dans votre institution, vous vous engagez à:

- attribuer la charge de référent.e de terrain à un-e collaborateur-trice qualifié-e dans le domaine du travail social (Bachelor HETS ou équivalence), travaillant depuis au moins deux ans dans l'institution;
- mettre en place un encadrement qui correspond aux exigences de la MSTS (suivi régulier sur le lieu de stage, participation aux quadripartites, supervision des objectifs spécifiques au stage, etc.). La 1e quadripartite aura lieu le 8 novembre 2023 à 13h-17h (ECG Henry-Dunant) = présence obligatoire du/de la référent.e de terrain à cette séance, ainsi qu'aux trois autres quadripartites qui seront organisées pour chaque stagiaire durant l'année. Pour tous les nouveaux référents de terrain, une séance d'information obligatoire aura lieu le 17 octobre 2023 à 17h en visioconférence;
- ➤ ne pas dépasser un taux d'activité de 90% (soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour) en raison d'une demi-journée par semaine accordée pour le travail personnel et les cours de la MSTS. Le calendrier précisant les dates des cours sera transmis aux étudiants fin juin 2023;
- confier des tâches variées et caractéristiques du travail social. Le stage encadré doit permettre au/à la stagiaire de se confronter à des situations concrètes sur le terrain;
- > confier au/à la référent.e de terrain l'encadrement au quotidien du/de la stagiaire sur le lieu de stage et proposer des moments d'échange hebdomadaires entre ceux-ci;
- conclure un contrat de stage qui correspond aux conditions de la MSTS;
- avoir pris connaissance des informations liées aux stages encadrés qui figurent dans le document "maturités spécialisées" (document disponible sur les sites internet des ECG);
- signer la convention de stage établie par l'ECG en octobre 2023.

préalable jugé "suffisant" par la commission ECG.

Référent.e de l'institution chargé e du suivi du/de la stagiaire sur le terrain :

Nom, prénom:	
Tél. du/de la référent.e :	
Email du/de la référent.e :	
Profession:	depuis (année)
Diplôme dans le domaine du social:	obtenu en (année)
Employeur/direction responsable de l'institution :	
Nom, prénom:	
Date:	
Signature :	
Validation du stage pa	r l'ECG
DOCUMENT A REMETTRE EN MAINS PROPRES A LA PER CHAQUE ECG, SUR RENDEZ-VOUS <u>DES QUE POSSIBLE E</u> T	
Le stage décrit ci-dessus est conforme aux exigences de la maturi personne responsable des MSTS, M./Mme	
Date : Signature :	
Cette validation atteste que le stage encadré de l'élève correspor	nd aux exigences de la MSTS. Néanmoins,

cette dernière ne garantit par l'admission en MSTS puisque celle-ci est conditionnée par un rapport de stage